Secteur du Val Ouest

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

JANVIER 2017

SOMMAIRE

PREAMBULE **3**

I. DEROULE DE LA CONCERTATION **3**

1.1 - La réunion publique du 9 mars 2016 ..... **3**

1.2 - L'atelier de concertation du 20 avril 2016 ..... **4**

1.3 - La réunion publique du 11 octobre 2016 ..... **5**

1.4 - La mise à disposition d'un dossier du 17 octobre au 14 novembre 2016 en Mairie de proximité Saint Marceau et sur le site internet de la Ville **5**

1.5 - Les permanences techniques à la Mairie de proximité Saint Marceau et au Centre Municipal **6**

II. BILAN DE LA CONCERTATION **7**

III. ANNEXES **10**

Annexe 1 : Tracts **111**

Annexe 2 : Orléans Mag' **12**

Annexe 3 : Informations sur le site internet de la ville **13**

Annexe 4 : Avis presse **16**

Annexe 5 : Comptes rendus des réunions **17**

PREAMBULE

La concertation sur le projet d'aménagement du secteur du Val Ouest a été organisée, conformément aux articles L. 300-2 et R. 300-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, à l'initiative de la Ville d'Orléans et à la délibération du 14 décembre 2015 qui a autorisé l'engagement de la concertation avant la création d'une opération d'aménagement d'une ZAC sur le site du Val Ouest et a défini les modalités de concertation a minima suivantes :

- Deux réunions publiques,
- Permanences techniques en mairie de proximité Saint Marceau,
- Information de ces dispositions sur le site internet de la Ville et par voie de presse,
- Mise à disposition du public pendant une durée de 15 jours d'un dossier et d'un cahier d'observations en mairie de proximité Saint Marceau.

Par ailleurs, les propriétaires des parcelles de plus de 11 hectares ont été réunis à plusieurs reprises.
Ce bilan présente, de manière synthétique, le contexte de la concertation, sa mise en œuvre, les principaux thèmes abordés lors des échanges avec le public et de leur prise en compte dans le projet.

1. DEROULE DE LA CONCERTATION

1.1. La réunion publique du 9 mars 2016

Modalités de publicité :
- Tracts distribués dans les boîtes aux lettres du quartier,
- Tracts transmis par mail aux membres du CCQ (Comité Consultatif de Quartier),
- Info dans Orléans'Mag,
- Inscription dans l'agenda public.

Nombre des participants : 75 personnes

Ordre du jour : présentation du contexte, des principes du projet et de la démarche de concertation

Thèmes abordés par les habitants :

Densité, hauteur et typologie des constructions	- Le programme de logement parait très important, - Limiter la densité, - Opter pour une qualité architecturale et cohérente avec le quartier.
Mobilité	- Créer une liaison viaire est/ouest, - Requalifier les voiries existantes.
Proportion des espaces verts	- Créer des espaces verts, de loisirs.

Des questions relatives aux modalités de réalisation opérationnelles, d'acquisitions de terrain et sur la prise en compte du développement durable ont été posées.

1.2. L'atelier de concertation du 20 avril 2016

Modalités de publicité :

- Invitations transmises aux personnes inscrites lors des réunions publiques et en mairie de proximité,
- Envoie aux membres du CCQ (Comité Consultatif de Quartier),
- Atelier annoncé lors de la réunion du 9 mars 2016.

Nombre de participants : 60 personnes

Ordre du jour : Travail avec les habitants sur leurs questionnements, leurs usages, leurs problématiques et leurs propositions pour le nouveau quartier.

Thèmes abordés :

1. *Le diagnostic de l'existant*

Atouts	- Satisfaction et attachement à la qualité de vie actuelle : calme, esprit village, proximité du centre-ville et de la nature (la Loire, la faune et la flore), - Urbanisation limitée, - Des vues lointaines.
Inconvénients	- Manque de places de stationnement, - Circulation très dense rue des Chabassières et au carrefour RD2020/ KFC, - Proximité de la RN 20, - Rues et trottoirs dégradés.

2. *Les propositions pour l'aménagement de la future ZAC*

En termes d'activités de proximité	- Des équipements sportifs (piscine, aires de détente multigénérationnelles), - Des commerces, - Des services à la personne type maisons de santé, de retraite, crèche, - Des services de proximité (Poste, marché).
En termes d'espaces publics	- Des espaces verts, - Le maintien de l'agriculture péri urbaine, - La préservation de la nature et l'accès à celle-ci, - Des zones de rencontres pour la convivialité.

3. *Les attentes*

La qualité de vie	- La préservation de la qualité de vie et l'inscription du projet de manière harmonieuse dans l'environnement existant.
L'urbanisation	- Une densité maîtrisée avec des bâtiments de hauteur limitée.
La mobilité	- Une offre en stationnement, - Un maillage de voiries, - Le développement des autres modes de transport, notamment piétons et cycles. - Une desserte du quartier par les transports en commun, - Revoir la fréquence de la ligne 16, - Une trame verte pour relier le site avec le Loiret.

4. Les inquiétudes

La qualité de vie	- Dégradation de la qualité de vie avec l'arrivée de nuisances potentielles (visuelles, sonores…), - Certains souhaitent que le site soit laissé en l'état existant.
Le risque	- Pertinence du projet au regard du risque, - Réalisation d'aménagements en vue de la protection du quartier en cas de crues plutôt qu'une nouvelle urbanisation.

1.3. La réunion publique du 11 octobre 2016

Modalités de publicité pour les réunions publiques :

- Tracts distribués dans les boîtes aux lettres du quartier,
- Tracts transmis par mail aux membres du CCQ (Comité Consultatif de Quartier),
- Info dans Orléans Mag',
- Inscription dans l'agenda public.

Nombre de participants : 90 personnes

Ordre du jour :

- Retour des ateliers de travail du 20 avril,
- Retour des premières investigations de « l'étude Faune et Flore »,
- Présentation des principes d'aménagement généraux.

Thème abordés :

MOBILITE	- Prévoir une connexion au réseau existant. - Favoriser les liaisons douces. - Développer les transports en commun. - Anticiper les problématiques de circulation qui vont augmenter avec le nombre de logements : accès RD2020, route de Saint Mesmin chargée, camions …. - La remise en état des voies existantes doit être réalisée sans attendre le projet.
HABITAT	- Limiter la densité et les hauteurs des constructions proposées. - Privilégier les logements individuels et ne pas réaliser de collectifs. - Favoriser la qualité architecturale.
DIVERS	- Quelle programmation d'équipements publics envisagée. - La réalisation d'un éco-quartier est-elle prévue ?

1.4. La mise à disposition d'un dossier du 17 octobre au 14 novembre 2016 en Mairie de proximité Saint Marceau et sur le site internet de la Ville

Ce dossier présentait le diagnostic du site, les principes d'aménagement et le périmètre prévisionnel, réalisé par l'agence ERAMP. Il rappelait les précédentes études de l'agence d'urbanisme et celles menées en parallèle de la révision du PPRI par l'Agence Architecture Paysage et Urbanisme.

Modalités de publicité pour la mise à disposition du dossier :

- Avis public dans la République du Centre et le Journal de Gien,
- Information sur le site internet de la Ville.

17 Remarques formulées sur le registre des observations :

HABITAT	- Limiter la hauteur des constructions, - La densité proposée est trop importante, - Favoriser les typologies individuelles plutôt que collectives et intermédiaires, - Proposer un habitat innovant : intergénérationnel, foyer jeunes travailleurs, pension de famille, …
MOBILITE	- Préciser les modalités de desserte inter quartier, - Réaliser une étude de circulation globale afin d'améliorer les conditions de circulation actuelles et futures du fait de l'augmentation du trafic, - Limiter la création de nouvelles voies, - Limiter les nuisances sonores et visuelles ainsi que la pollution.
FONCIER	- Le devenir des propriétés existantes, - Le recours à l'expropriation est-il envisagé ?
RISQUE	- La prise en compte du risque inondation n'est pas suffisante, - La présence de nappes phréatiques peu profondes sur ce site et d'un risque karstique.
ESPACES PUBLICS	- Préservation du cadre naturel et paysager : préservation des arbres existants, de la zone agricole, de la faune et de la flore et conservation d'un poumon vert, - Dimensionnement et mise en valeur des espaces non bâtis : jardins familiaux, … - Comment la gestion des eaux est-elle envisagée ?
DIVERS	- Le périmètre du projet est à préciser, - Préservation de la tranquillité et du cadre de vie, - Prévoir des équipements sportifs, - Proposer une architecture cohérente avec l'existant.

1.5. Les permanences techniques à la Mairie de proximité Saint Marceau et au Centre Municipal

Modalités de publicité :

- Avis public dans la République du Centre et le Journal de Gien

Deux permanences techniques :

- Le mardi 3 Janvier 2017 de 14h à 17h en Mairie de Proximité Saint Marceau
- Le jeudi 5 Janvier 2017 de 16h à 19h au Centre Municipal

Aucune remarque n'a été formulée.

2. Bilan de la concertation

Les principales remarques et attentes ont donc porté sur les thématiques suivantes :

DEMANDES/REMARQUES	ELEMENTS DE REPONSE
HABITAT	
- Limiter la densité et privilégier des typologies de logements individuels - Réaliser des logements collectifs de faible hauteur - Proposer des habitats innovants et durables - Respecter l'intimité des maisons existantes - Préserver les hameaux existants	- Les constructions seront réalisées dans le respect de l'existant avec une mixité typologie (individuel, intermédiaire et collectif) et de produits. - Un cahier des charges architecturales, urbaines, paysagères et environnementales, rédigé par l'architecte urbaniste coordonnateur de la ZAC s'imposera à l'ensemble des promoteurs. - Des références ont été montrées lors des réunions de concertation
MOBILITE	
- Favoriser les liaisons inter quartier - Réaliser une liaison est/ouest de desserte du site et non de transit - Favoriser la connexion des liaisons douces - Diminuer les nuisances dues aux axes structurants à proximité du site	- Les liaisons douces en lien avec la Loire trame verte sont une des priorités du parti d'aménagement. - Un axe est/ouest favorisant la desserte du site sera réalisé. Son tracé et son raccordement reste à préciser ainsi que les connexions au Nord avec l'avenue de Saint Mesmin et la RD 2020 à l'Est. - Des nouvelles voies de dessertes et de circulations douces seront réalisées pour desservir les nouveaux îlots. - Une étude de circulation sur l'ensemble du secteur sera réalisée dans le cadre de l'étude environnementale. Elle mesurera les impacts des projets sur la circulation actuelle et proposera des mesures compensatoires.
FONCIER	
- Devenir des propriétés existantes - Recours à l'expropriation - Modalités d'acquisition par la Ville	- La Ville ou son aménageur pourraient réaliser des acquisitions de terrains ou de maisons prioritairement à l'amiable ou dans le cadre du droit de préemption, sous réserve de pouvoir assurer la qualité finale du projet. - Les maisons existantes sont préservées, si les propriétaires ne sont pas vendeurs. Les acquisitions réalisées à l'amiable sont envisageables.

ESPACES PUBLICS	
- Limiter l'imperméabilisation des sols - Conserver les arbres présents sur le site - Conserver des espaces verts et une zone agricole - Maintenir les habitats écologiques des animaux présents - Créer des jardins partagés	- L'emprise des constructions ne dépassera pas 20% conformément au PPRI. - Les arbres existants en bon état sanitaire seront conservés dans la mesure du possible. Un pré verdissement ou la reconstitution sont envisageables. - Au sud du site un vaste espace agricole sera conservé, il pourrait évoluer à long terme le cas échéant tout en demeurant inconstructible conformément au PPRI. - Des espaces paysagers et de proximité seront réalisés.
RISQUES	
- Prendre en compte les risques karstiques et la présence de la nappe phréatique peu profonde, - Prendre en compte le risque inondation, - Réaliser un aménagement favorisant l'évacuation des personnes à mobilité réduite. - Définir les modalités d'évacuation de ce nouveau secteur	- Réalisation d'études de sol et de repérage des risques karstiques dans le cadre des études de réalisation de la ZAC. - Le projet permettra la réalisation d'habitations résilientes : matériaux, systèmes constructifs, orientations des bâtiments…, permettant un retour rapide à la normale. - Préservation du libre écoulement des eaux du fait de la faible emprise au sol des constructions. - Mise en place d'un système de gestion de crise en s'appuyant sur l'équipement public qui sera réalisé au nord du site.
DEVELOPPEMENT DURABLE	
- Est-il prévu la réalisation d'un éco-quartier ?	- La notion de développement durable sera prise en compte mais il n'y aura pas obligatoirement de labellisation.

Il est à noter que les thématiques suivantes, évoquées lors des réunions publiques par des habitants, ne relèvent pas de l'opération d'aménagement :

- La gratuité de l'autoroute entre Olivet et la Chapelle Saint-Mesmin ainsi qu'une sortie d'autoroute à St Pryvé Saint-Mesmin.

- L'installation ou le déménagement de 24h Fitness.

Les thématiques suivantes sont traitées par ailleurs :

- Le doublement de la Nationale : une étude concernant sa requalification est en cours.

La concertation a alimenté le diagnostic urbain en identifiant des besoins et des problématiques. Elle a apporté tous les éléments de compréhension des enjeux de l'opération et de prise en compte tout particulièrement du risque inondation et a ainsi permis de valider les orientations du parti d'aménagement proposé, le périmètre et la programmation prévisionnelle de l'opération.

Aussi, le projet répondra aux attentes des habitants pour que soit valorisée et maintenue l'identité du site à travers le paysage, le développement des liaisons douces, la qualité et la diversité des typologies d'habitat en privilégiant l'habitat individuel.

La nécessité de maillage est bien prise en compte dans le parti d'aménagement ainsi que la réalisation d'une opération résiliente exemplaire. Celle-ci permettra d'offrir aux riverains des espaces et équipements de repli en cas de crues.

La concertation préalable a permis d'identifier des axes de travail à approfondir avec les habitants. La concertation continue sera donc menée tout au long du projet.

3. ANNEXES

Annexe 1 : Tracts

Annexe 2 : Orléans.Mag

Annexe 3 : Informations sur le site internet de la ville

Annexe 4 : Avis presse

Annexe 5 : Compte rendu des réunions

Annexe 1 : Tracts

Mairie de Proximité Saint Marceau

INVITATION

REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

Projet d'Aménagement du Val Ouest

Muriel CHERADAME
Maire-Adjointe,
déléguée à l'Aménagement Urbain et au Logement,

Aude de QUATREBARBES
Adjointe au Maire, déléguée à la Coordination de la politique de proximité et à la Gestion du domaine public,

Mathieu LANGLOIS
Adjoint au Maire,
délégué pour le quartier Saint-Marceau

Une question sur la réunion ? ➥ orléans.fr rubrique agenda

vous invitent à une réunion publique

mercredi 9 mars à 19h00
Salle de la Cigogne - Rue Honoré d'Estienne d'Orves

portant sur le projet d'aménagement d'un nouveau quartier situé au sud de la route de Saint-Mesmin et la création d'une future ZAC

MAIRIE DE PROXIMITÉ SAINT MARCEAU - 57 RUE DE LA MOUILLÈRE
Tél. 02 38 56 54 68 | mairie-saint-marceau@ville-orleans.fr | #orleansetsonaggio

Orléans Mairie

Mairie de Proximité Saint Marceau

INVITATION

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

Projet d'aménagement du Val Ouest.

Muriel CHERADAME
Maire-Adjointe
pour l'aménagement urbain et le logement,

Une question sur la réunion ? ➥ orléans.fr rubrique agenda

Mathieu LANGLOIS
Adjoint au Maire
pour le quartier Saint Marceau,

vous convient à la troisième réunion de concertation

mardi 11 octobre 2016 à 19H00
Salle de la Cigogne - Rue Honoré d'Estienne d'Orves

portant sur le projet d'aménagement d'un nouveau quartier situé au sud de la route de Saint-Mesmin et la création d'une future ZAC.

Les points suivants seront abordés :
- Retour des ateliers de travail du 20 avril (synthèse des thématiques abordées) ;
- Retour des premières investigations de « l'étude Faune et Flore » ;
- Présentation des principes d'aménagement généraux.

MAIRIE DE PROXIMITÉ SAINT MARCEAU - 57 RUE DE LA MOUILLÈRE
Tél. 02 38 56 54 68 | mairie-saint-marceau@ville-orleans.fr | #orleansetsonaggio

Orléans Mairie

Annexe 2 : Orléans Mag'

QUARTIERS

SAINT-MARCEAU

VOTRE ÉLU DE QUARTIER
Mathieu Langlois,
conseiller municipal pour Saint-Marceau

MAIRIE DE PROXIMITÉ
57 avenue de la Mouillère
02 38 56 54 68
mairie-saintmarceau@ville-orleans.fr
Ouverture le lundi de 14h à 17h,
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h, et le samedi de 9h à 12h.

MARCHÉS
- Marché, place de la Bascule, le mardi, de 7h30 à 12h.
- Marché, rue Eugène-Turbat, le jeudi, de 7h30 à 12h30.

INFOS **www.orleans.fr → mairie → vie de quartiers**

BLOC-NOTES

- SAMEDI 9 AVRIL
  Danse « Encore et encore » par Diwan Centre, à 20h30, à la Maison des arts et de la musique, cours Victor Hugo (15€, 02 38 54 03 23)
- JEUDI 21 AVRIL
  Permanence de Mathieu Langlois, adjoint au maire pour Saint-Marceau, de 10h à 12h, sur le marché Eugène-Turbat.
- DIMANCHE 17 AVRIL
  Balade Marceline par le comité de quartier Orléans-Saint Marceau.

© LILIAN PUYO

VERS UN FUTUR QUARTIER RÉSILIENT

VAL OUEST

LA FUTURE ZAC SITUÉE EN BORDURE DE SAINT-PRYVÉ ET D'OLIVET DEVRAIT COMPRENDRE ENTRE 300 ET 500 LOGEMENTS. LES CONSTRUCTIONS SERONT PENSÉES POUR RÉSISTER À UNE ÉVENTUELLE CRUE.

Le Val Ouest : une quinzaine d'hectares à urbaniser, au cœur d'une vaste zone de 42 ha située au sud de la Loire, délimitée par l'avenue Roger-Secrétain (dite également RD 2020) à l'est, l'avenue de Saint-Mesmin au nord, la rue Hatton à l'ouest et la zone agricole au sud (rues du Boyau, du Chapeau-rouge…).
Après la révision du PPRI (plan de prévention du risque inondation) et du PLU (plan local d'urbanisme) créant une orientation validée par l'État, une nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) s'apprête à voir le jour, en bordure des communes de Saint-Pryvé et d'Olivet. Un nouveau quartier, oui, mais un quartier résilient. C'est-à-dire, *« capable de récupérer rapidement son fonctionnement normal en cas de perturbation suite à un phénomène climatique »*. Dans ce périmètre situé en zone inondable, on parle évidemment de crue.

Les constructions, peu denses, y seront donc pensées dans des matériaux permettant de résister aux pressions de l'eau, de faciliter l'assèchement, avec des postes d'électricité à l'étage (1 mètre au-dessus du niveau de la crue de référence), des câbles étanches, des canalisations renforcées… Une démarche innovante et exemplaire qui devrait offrir de belles opportunités architecturales d'après les propositions d'aménagement présentées lors de la réunion publique du 9 mars.
Le projet, qui prévoit entre 300 et 500 logements, pourrait s'accompagner de la création de nouveaux équipements publics. La ZAC, actuellement en cours d'élaboration, devrait être créée début 2017 et les premiers travaux de viabilisation débuter en 2018. ■

➔ **Réunion de concertation le mercredi 20 avril, en fin de journée, salle de la Cigogne. Inscription préalable en mairie de proximité Saint-Marceau.**

Annexe 3 : Informations sur le site internet de la ville

Orléans & son AgglO

orleans-agglo.fr (http://www.orleans-agglo.fr/2/accueil.htm)
(http://www.orleans-agglo.fr/)
L'agenda (http://www.orleans-agglo.fr/127/agenda.htm)
/ Ateliers de concertation projet d 'aménagement du Val Ouest

Partager

ATELIERS DE CONCERTATION PROJET D 'AMÉNAGEMENT DU VAL OUEST

Le mercredi 20 avril 2016
A 19h00.

Réflexion sur le projet d'aménagement d'un nouveau quartier situé au sud de la route de Saint-Mesmin, et en vue de la création d'une future zone d'aménagement concertée.

INFOS PRATIQUES

Lieux :
Salle de la Cigogne Rue Honoré d'Estienne d'Orves

Partager

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VAL OUEST.

mardi 11 octobre 2016 à 19H00

Réunion publique

Muriel CHERADAME Maire-Adjointe pour l'aménagement urbain et le logement, Mathieu LANGLOIS Adjoint au Maire pour le quartier Saint Marceau, vous convient à :

la troisième réunion de concertation mardi 11 octobre 2016 à 19H00
Salle de la Cigogne

- Rue Honoré d'Estienne d'Orves portant sur le projet d'aménagement d'un nouveau quartier situé au sud de la route de Saint-Mesmin et la création d'une future ZAC.

Les points suivants seront abordés :

- Retour des ateliers de travail du 20 avril (synthèse des thématiques abordées) ;

- Retour des premières investigations de « l'étude Faune et Flore » ;

- Présentation des principes d'aménagement généraux.

INFOS PRATIQUES

Lieux :
Salle de la Cigogne

Partager

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VAL OUEST

Publiée le jeudi 13 octobre 2016

Modalités de mise à disposition du dossier de concertation préalable.

Le dossier de concertation préalable à l'aménagement du Val Ouest est mis à disposition du public du 17 octobre au 14 novembre 2016 selon les modalités suivantes :

En Mairie de proximité Saint Marceau, 57 rue de la Mouillière aux jours et heures habituels (sauf jours fériés): Les lundis de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, les samedis de 9h00 à 12h00

Il sera également consultable sur ce site pendant la même durée (http://www.orleans-agglo.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/document/urbanisme/concertation/VAL%20OUEST%20DOSSIER%20CONCERTATION.pdf).

Les remarques pourront être consignées dans les registres prévus à cet effet dans le lieu cité ci-dessus ou adressés par courrier à l'adresse suivante : Centre Municipal, 1 place de l'Etape 45040 Orléans Cedex ou via le site http://www.orleans.fr/contact.htm (http://www.orleans.fr/contact.htm).

A l'issue de cette période, le Conseil Municipal de la commune délibèrera sur le bilan de la concertation.

Dossier de consultation (http://www.orleans-agglo.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/document/urbanisme/concertation/VAL%20OUEST%20DOSSIER%20CONCERTATION.pdf)

Annexe 4 : Avis presse

COMMUNE D'ORLÉANS

Orléans Mairie

AVIS AU PUBLIC

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VAL OUEST :
MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION
DU DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE

Le dossier de concertation préalable à l'aménagement du Val Ouest est mis à disposition du public du 17 octobre au 14 novembre 2016 selon les modalités suivantes :

- en mairie de proximité Saint-Marceau, 57, rue de la Mouillière, aux jours et heures habituels (sauf jours fériés) : les lundis, de 14 heures à 17 heures, du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures, les samedis, de 9 heures à 12 heures.

Ils seront également consultables via le site internet de la mairie (http://www.orleans.fr) pendant la même durée. Les remarques pourront être consignées dans les registres prévus à cet effet dans le lieu cité ci-dessus ou adressés par courrier à l'adresse suivante : centre municipal, 1, place de l'Étape, 45040 Orléans Cedex
ou via le site : http://www.orleans.fr/contact.htm

A l'issue de cette période, le conseil municipal de la commune délibèrera sur le bilan de la concertation.

143083

La République du Centre du 13 octobre 2016

COMMUNE D'ORLÉANS

Orléans Mairie

AVIS AU PUBLIC

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VAL OUEST :
MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION
DU DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE

Le dossier de concertation préalable à l'aménagement du Val Ouest est mis à disposition du public du 17 octobre au 14 novembre 2016 selon les modalités suivantes :

- en mairie de proximité Saint-Marceau, 57, rue de la Mouillière, aux jours et heures habituels (sauf jours fériés) : les lundis, de 14 heures à 17 heures, du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures, les samedis, de 9 heures à 12 heures.

Ils seront également consultables via le site internet de la mairie (http://www.orleans.fr) pendant la même durée. Les remarques pourront être consignées dans les registres prévus à cet effet dans le lieu cité ci-dessus ou adressés par courrier à l'adresse suivante : centre municipal, 1, place de l'Étape, 45040 Orléans Cedex
ou via le site : http://www.orleans.fr/contact.htm

A l'issue de cette période, le conseil municipal de la commune délibèrera sur le bilan de la concertation.

143083

Le Journal de Gien du 13 octobre 2016

Orléans Mairie

COMMUNE D'ORLÉANS

AVIS AU PUBLIC

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VAL OUEST :
CONCERTATION PRÉALABLE

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du Val Ouest, des permanences techniques seront assurées :
- Le mardi 3 janvier 2017, de 14 heures à 17 heures, en mairie de proximité Saint-Marceau, 57, rue de la Mouillière.
- Le jeudi 5 janvier 2017, de 16 heures à 19 heures, Centre municipal, 1, place de l'étape.

182454

La République du Centre du 22 décembre 2016

Orléans Mairie

COMMUNE D'ORLÉANS

AVIS AU PUBLIC

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VAL OUEST :
CONCERTATION PRÉALABLE

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du Val Ouest, des permanences techniques seront assurées :
- Le mardi 3 janvier 2017, de 14 heures à 17 heures, en mairie de proximité Saint-Marceau, 57, rue de la Mouillière.
- Le jeudi 5 janvier 2017, de 16 heures à 19 heures, Centre municipal, 1, place de l'étape.

182454

Le Journal de Gien du 22 décembre 2016

Annexe 5 : Comptes rendus des réunions

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION DE PARTICIPATION

Quartier : Saint Marceau

Type de réunion : Réunion Publique

Thème de la réunion : projet d'aménagement du Val Ouest

Date : 09/03/2016 à 19h00

Lieu : Salle de la Cigogne

Animateurs : Mme CHERADAME, Mme DE QUATREBARBES et M. LANGLOIS et M.POISSON

Nombre de participants : 75 riverains

Ordre du jour :

- Introduction et présentation
- Questions / Réponses
- Conclusion

Point n°1 de l'ordre du jour : Introduction et présentation

- Présentation du site
- Principes d'aménagement
- Préconisation dans un quartier résilient
- Démarche de concertation

Point n°2 de l'ordre du jour : Questions / Réponses

300 à 500 logements sur cet espace cela semble beaucoup, il va falloir construire des tours pour pouvoir les réaliser?
L'objectif ce n'est pas d'avoir des tours et ni des barres mais de créer une couture urbaine avec l'existant. La construction de petits collectifs est envisagée mais pas à proximité des maisons existantes.

La traversée est/ouest reliant Chabassière à Hatton passera où précisément?
Il s'agit d'un principe de liaison est/ouest qui devra exister mais le tracé précis n'est pas finalisé.

L'entretien des voiries actuelles est-il envisagé avant la réalisation de cette opération ?
Un certain nombre de voiries du secteur sont inscrites au programme annuel de voirie : Rue du Clos Rozet, rue Chabassière et rue du Pressoir Blanc.

300 à 500 logements sur 42 hectares c'est trop dense. Nous ne voulons pas que soit reproduit le Clos Aubert.
Nous sommes sur une emprise au sol des constructions de 10% à 30% maximum donc c'est très peu dense comparé à ce qui se fait sur les autres secteurs.

Quartier pour les familles, qu'est-ce qui sera fait au niveau du cadre de vie ?
Les espaces verts seront-ils préservés ?
Des espaces publics de proximité seront créés en lien avec la trame verte et bleue. Une grande partie du site au sud du quartier ne sera pas construit.

A qui sera confié le projet de construction ?
Le choix de l'aménageur n'est pas encore fait. Il sera réalisé dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. L'aménageur travaillera avec des promoteurs qui devront suivre des règles fixées par la ZAC. La ville aura un regard sur tous les projets.

S'agira-t-il d'un éco-quartier ?
La notion de développement durable sera prise en compte mais il n'y aura pas forcément de labellisation.

Devenir des propriétés privées ?
Acquisitions amiable ou par le droit de préemption mais pas d'expropriation.

Point n°3 de l'ordre du jour : Conclusion

Mme CHERADAME rappelle la tenue d'un atelier de concertation le 20 avril 2016

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU 20/04/16

ZAC VAL OUEST – Ville d'Orléans

Lieu : Salle de la Cigogne – Mairie d'Orléans

Nombre de participants : Près de 60 participants répartis en 5 tables

Début de la réunion : 19h15

Fin de la réunion : 21h15

Déroulé : introduction par l'animateur, mot d'accueil de l'adjoint au Maire en charge du numérique et du quartier Saint Marceau, intervention de l'adjointe au Maire en charge de l'aménagement urbain sous forme de questions / réponses autour du projet de la ZAC Val Ouest, travail en groupe, restitution du travail en groupe et conclusion de l'adjoint au Maire en charge du quartier

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

1.1 Accueil et Introduction de l'atelier

Mathieu LANGLOIS, Adjoint au Maire d'Orléans en charge du numérique et du quartier Saint Marceau, a d'abord pris la parole pour remercier les habitants présents d'avoir répondu à l'invitation de la ville. Il s'est félicité du processus de concertation lancé dans le cadre de la création de la ZAC Val Ouest.
Grégoire MILOT, modérateur de la rencontre, a ensuite donné la parole à **Muriel CHERADAME, Troisième Maire-Adjoint en charge de l'aménagement urbain**.
Il l'a interrogé sur les attentes de la municipalité à propos de la concertation en cours. L'élue a expliqué que cet atelier avait vocation à nourrir le cahier des charges qui sera utilisé pour le choix de l'aménageur afin que ce dernier puisse formuler des propositions les plus proches possibles des attentes des habitants.

Muriel CHERADAME a ensuite évoqué le calendrier du projet. Elle a rappelé que cette rencontre était la seconde réunion prévue dans le cadre de la concertation réglementaire. Un atelier supplémentaire pourrait être organisé si nécessaire. L'aménageur devrait être désigné au début de l'année 2017, les premiers travaux de viabilisation devraient débuter en 2018. Ce temps long correspond aux délais prévus par la réglementation en vigueur.
Mme CHERADAME a ensuite rappelé ce qui avait été présenté lors de la dernière réunion publique. Elle a également insisté sur la volonté d'exemplarité de la municipalité pour ce projet réalisé près des bords du Loiret : des constructions ont déjà été réalisées en zone inondable, mais pour ce projet, les précautions en matière d'imperméabilisation des sols seront importantes et les constructions résilientes.

Grégoire MILOT a ensuite repris la parole pour présenter aux habitants le déroulé de la réunion. Les habitants sont répartis autour de cinq tables.

Le travail en groupe s'organise en deux temps :

- Un premier temps de travail sur le diagnostic de l'existant durant lequel les habitants doivent identifier ce qu'ils aiment/ce qui fonctionne, ce qu'ils aiment moins/ce qui ne fonctionne pas, ce qu'ils espèrent/ce qu'ils veulent voir évoluer.

- Un second temps de travail en groupe lors duquel ils doivent définir ensemble ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent pas dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Val Ouest pour les trois thématiques suivantes : activités de proximité, espaces publics et circulations/déplacements.

Sur les tables, les habitants disposent de post-it de différentes couleurs, de cartes, plans et de tableaux à compléter.

Il est rappelé aux participants que chaque groupe doit désigner un rapporteur, pour la phase de restitution qui suivra.

1.2 Restitution du travail en groupe et échanges

Les tables sont classées par ordre de restitution : la table 1 est donc la première table à avoir fait part de ses conclusions, la table 2 la deuxième, etc.

Restitution de la table 1

Diagnostic de l'existant

Ce qu'ils aiment dans le quartier :

- La verdure
- Le calme
- La nature
- L'absence d'immeubles
- Les pistes cyclables
- Les entreprises

Ce qu'ils aiment moins dans le quartier :

- Peu de points négatifs : il a été précisé qu'« *aujourd'hui on vivait bien à Saint-Marceau et qu'il fallait que le projet s'inscrive dans la continuité* ».

Propositions pour l'aménagement de la ZAC Val Ouest

Ce qu'ils veulent :

Activités de proximité

- Des services de proximité (école, crèche, commerces, maison médicale ou cabinets médicaux, maison de retraite, salle de sport, piscine, poste, jeux d'enfants).

Espaces publics

- Un projet qui s'inscrit dans la continuité de la qualité de vie à Saint Marceau
- La création d'espaces verts

- L'uniformisation des constructions pour conserver de l'harmonie entre la nouvelle ZAC et l'existant

Circulation et déplacements
- Des routes et des parkings proportionnels au nombre de logements
- Un chemin vélo-piétons
- Une bonne desserte des bords du Loiret
- Une ligne de bus

Ce qu'ils ne veulent pas :
- Pas d'immeubles supérieurs à trois étages
- Pas de constructions cubiques marron (comme celles qui ont été construites près de la route de Saint-Mesmin)
- Le doublement de la Nationale

Remarques / questions :
- Prendre en compte une potentielle extension future de la ZAC dans le projet actuel
- Être vigilant sur l'évacuation des eaux
- Quelle gestion des flux de circulation ?
- Il a été rappelé par un participant que par le passé, il avait été évoqué le fait de conserver des zones d'expansion des crues, et notamment la zone sur laquelle sera réalisé la ZAC Val Ouest. Celui-ci s'interroge aujourd'hui sur l'actualité de cette politique de conservation de zones d'expansion des crues.
- Raccorder les fossés-jurés aux bassins d'orages et faire attention aux problèmes liés aux pentes de terrains.

Restitution de la table 2

↳ Diagnostic de l'existant

Cette table ne nous a communiqué aucun élément à ce sujet et n'a formalisé aucun élément sur les supports cartographiques à disposition.

↳ Propositions pour l'aménagement de la ZAC Val d'Ouest

Ce qu'ils veulent :

Activités de proximité
- Un marché
- Des médecins et autres professions médicales
- Une crèche

Espaces publics
- Des espaces verts importants
- Une architecture cohérente avec l'existant
- Un nombre limité de logements
- Une place piétonne pour créer un espace de convivialité

Circulation et déplacements
- Un axe est-ouest qui partirait de la rue du KFC et qui aboutirait dans le parc de la rue Hatton
- Un axe Nord-Sud rue du Champ aux Anes vers la rue du Chapeau Rouge
- La gratuité de l'autoroute entre Olivet et La Chapelle
- Une sortie et une entrée d'autoroute à Saint Pryvé

- Une circulation plus fluide
- Des itinéraires cyclistes
- Un bus

Ce qu'ils ne veulent pas :
- La dégradation de la qualité de vie dans le quartier : perte de calme et « d'ambiance »
- Des immeubles
- Une perte foncière pour les propriétaires
- Une mosquée

Remarques / Questions :
- Interrogations sur l'école et le collège dont les enfants dépendront
- Interrogations sur la gestion des flux de véhicules, notamment avenue Saint Mesmin et sur la route départementale
- Volonté de connaître le COS et le plan d'occupation des sols
- Volonté de participer à la validation du cahier des charges

Restitution de la table 3

↳ Diagnostic de l'existant

Cette table n'a que partiellement travaillé sur le diagnostic et n'a formalisé aucun élément sur les supports cartographiques à disposition.

Ce qu'ils aiment dans le quartier :
- Les espaces verts
- Le caractère de « *ville à la campagne* »
- La présence de la faune sauvage
- Le calme du quartier

↳ Propositions pour l'aménagement de la ZAC Val Ouest

Ce qu'ils veulent :

Activités de proximité
- Une piscine écologique
- Une crèche
- Une maison de santé

Espaces publics
- Un joli parc avec un lac
- Des espaces verts
- Une préservation de la faune sauvage
- Conserver l'esprit campagne du quartier
- Des constructions individuelles pas trop denses

Circulation et déplacements
- Une réfection des chaussées
- De véritables pistes cyclables avec une continuité des itinéraires
- Des navettes à la demande pour relier le centre-ville
- Prévoir un giratoire et la mise en sens unique des rues de la Cigogne et du Clos Rozé

Ce qu'ils ne veulent pas :

- Des immeubles
- De nouveaux commerces

Remarques / questions :

- Interrogations sur le fait de construire sur ce secteur plutôt que de garder cette zone d'écoulement en cas de crue (comme l'agglomération de Blois l'a fait).
- Affecter l'argent public pour protéger le quartier des inondations plutôt que de réaménager cette ZAC.
- Interrogations sur la présence du local EDF dans cette zone inondable : il faut repenser son emplacement.
- Les constructions individuelles qui seront réalisées sur cette zone ne devront pas être trop « *denses* ».

Restitution de la table 4

↳Diagnostic de l'existant

Ce qu'ils aiment dans le quartier :

- Un quartier très agréable à vivre (« *très bon voisinage* »)
- Un cadre très arboré

Ce qu'ils aiment moins dans le quartier :

- Beaucoup de problèmes de circulation rue des Chabassières et à la sortie de la Nationale 20 au niveau du KFC.
- Circulation très dense depuis l'ouverture de la rue de la Cigogne sur la Nationale 20.
- Trottoirs impraticables dans le quartier de la Cigogne côté ouest.

↳ Propositions pour l'aménagement de la ZAC Val Ouest

Ce qu'ils veulent :

Activités de proximité

- Une piscine
- Un terrain de boules
- La conservation du petit terrain de foot
- Des jardins collectifs

Espaces publics

- Des espaces publics arborés pour conserver l'esprit du quartier Saint Marceau

Circulation et déplacements

- Des transports en commun davantage développés
- Des pistes cyclables
- Une entrée de la ZAC Val Ouest par la rue des Chabassières sans trop de construction pour avoir une ZAC « ouverte ».
- Des aménagements doivent être faits pour éviter que la rue principale du lotissement ne serve de voie de décharge de RD 2020 / route de Saint Pryvé / Clos Rozé : un rond-point et un ralentisseur à l'entrée de la RD 2020 ?

Ce qu'ils ne veulent pas :

- Trop de constructions
- Une population trop dense

Remarques :

- La future ZAC inquiète car la nouvelle route va passer « *au ras* » des maisons rue des Chabassières.
- 24h Fitness risque de s'installer dans les locaux actuels de Club Energie et cela pourrait avoir un impact sur le stationnement dans les rues alentour. La suggestion est faite que 24h Fitness aille s'installer ailleurs.

Restitution de la table 5

Diagnostic de l'existant

Ce qu'ils aiment dans le quartier :

- La qualité de vie « *paisible* » : le calme, la tranquillité, les espaces verts avec qualité de la faune et la flore, l'absence de nuisances sonores, esprit et histoire maraichère du quartier.
- La proximité de la Loire et du Loiret
- L'accès rapide au centre-ville à pied, aux commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, supermarché), au Jardin des Plantes.
- La vue panoramique : espace « ouvert large et lointain »
- Les pistes cyclables
- Le jardin des plantes
- La densité maîtrisée

Ce qu'ils aiment moins dans le quartier :

- Les difficultés de stationnement
- Les pistes cyclables non signalées
- Les problèmes dus à la circulation à double sens rue de la Cigogne et à la proximité de la RN 20
- Le mauvais état des axes de circulation : voiries et trottoirs
- L'absence de continuité sur les pistes cyclable
- L'absence de piste cyclable avenue Saint Mesmin
- Le manque d'équipements / lieux pour se rencontrer / favoriser la convivialité

Propositions pour l'aménagement de la ZAC Val Ouest

Ce qu'ils veulent :

Activités de proximité

- Des équipements sportifs : un gymnase (*pas d'unanimité entre les membres de la table sur cet équipement)*, un terrain de tennis, un skate park, une piscine.
- Un centre d'activités culturelles intergénérationnelles
- Un marché
- Une maison de santé de plein pied
- Une activité maraichère d'agriculture « péri-urbaine »
- Une maison de santé médicalisée

Espaces publics

- Des espaces de rencontre (notamment intergénérationnels), de convivialité, par exemple des places et des placettes arborées, des jardins familiaux / partagés.
- Des ouvertures sur l'horizon
- Une trame verte pour relier la Loire à la future ZAC
- Préserver des serres
- Préserver la faune et la flore

Circulation et déplacements

- Préserver et développer les axes piétons et cycles (des axes pour chaque usager)
- Une ligne verte Loire/Loiret
- Améliorer / rénover les trottoirs (penser à tous les riverains : personnes âgées, PMR…) et la voirie en passant
- Des liaisons piétonnes et cyclables
- Mettre des voies à sens unique
- Revoir la fréquence de la ligne de bus n° 16
- Une ligne de bus direct avec le centre-ville
- Prévoir des accès aux habitations via des voies tertiaires et non secondaires
- Améliorer l'offre de stationnement

Ce qu'ils ne veulent pas :

- Des immeubles, surtout en zone centrale
- Des habitations de plus d'un étage / de deux étages
- Des parkings
- Du bétonnage de masse, de la densité et de l'urbanisation (les nuisances visuelles du type immeubles hauts qui bouchent la vue sur l'espace environnant ou enseignes lumineuses de commerces, les nuisances sonores, par exemple dues aux grands axes de circulation)
- L'utilisation de pesticides
- En terme de circulation et déplacement : de nouveaux grands axes, des pistes cyclables non continues et des espaces mixtes piétons/vélos
- En terme d'équipements / de commerces : pas de collège ou de lycée, pas de grandes surfaces

Remarques / questions :

- Il faut conserver « *l'âme actuelle* » du quartier
- La future ZAC Val Ouest doit être en harmonie avec l'existant
- Certains participants souhaitent « *ne rien voir se construire* »
- Il faut veiller à la préservation de la nature dans le cadre du projet : cette table souhaite que la future ZAC Val Ouest soit un éco quartier où le respect de l'environnement est intégré dans la conception du projet, sur les thématiques suivantes : déplacements (voitures électriques / pistes cyclables), espaces verts, isolation des bâtiments, utilisation de matériaux de construction résilients mais aussi écologiques

SYNTHESE DU TRAVAIL EN GROUPE :

Diagnostic de l'existant

> Des habitants satisfaits et attachés à la qualité de vie qui est la leur actuellement : calme, esprit village à proximité du centre-ville, proximité de la nature (la Loire, mais aussi la faune et la flore), urbanisation limitée.

> Quelques points d'insatisfaction : problèmes de stationnements, de circulation et problème de la proximité de la RN 20.

Les propositions pour l'aménagement de la future ZAC

> En terme d'activités de proximité : des propositions nombreuses et variées dans différents domaines (équipements sportifs, commerces, services à la personne type maisons de santé ou de retraite, équipements de proximité type poste…).

> En terme d'espaces publics : la création d'espaces verts et d'activités d'agriculture péri urbaine et la nécessité de préserver la nature et l'accès à celle-ci ont été soulignés, tout comme le fait de disposer de zones de rencontres / de convivialité.

Les attentes

> La préservation de la qualité de vie et l'inscription du projet de manière harmonieuse dans l'environnement existant.

> Une urbanisation / une densité maîtrisée avec des bâtiments à la hauteur limitée.

> La résolution / des solutions pour les problèmes de stationnement, de circulation et liés à la proximité de la RN 20.

> Le développement des autres modes de transport, notamment piétons et cycles. Des demandes également pour la desserte de la ZAC / du quartier par les transports en commun.

Quelques critiques / inquiétudes

> Des craintes quant à la dégradation de la qualité de vie et à l'arrivée de potentielles nuisances (visuelles, sonores…).

> Certains participants ont questionné la pertinence du projet en rappelant le sujet de l'existence de zones d'expansion des crues ou en affirmant leur préférence pour la réalisation d'aménagements en vue de la protection du quartier en cas de crues plutôt que pour la réalisation de la ZAC.

> Certains participants ne souhaitent pas que la ZAC soit réalisée et préfèrent que le site soit laissé en l'état existant.

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION DE PARTICIPATION

Quartier : Saint Marceau

Type de réunion : Réunion Publique

Thème de la réunion : projet d'aménagement du Val Ouest

Date : 11/10/2016 à 19h00

Lieu : Salle de la Cigogne

Animateurs : Mme CHERADAME et M. LANGLOIS et M.POISSON

Nombre de participants : riverains

Ordre du jour :

- Introduction et présentation
- Questions / Réponses
- Conclusion

Point n°1 de l'ordre du jour : Introduction et présentation

- Retour des ateliers de travail du 20 avril ;
- Retour des premières investigations de « l'étude Faune et Flore » ;
- Présentation des principes d'aménagement généraux.

Point n°2 de l'ordre du jour : Questions / Réponses

Remise en état des rues existantes avant d'entreprendre ce projet.
Pour les rues du Clos Rozet et du Pressoir Blanc le démarrage des travaux est imminent pour une durée de 6 mois à 1 an. Rue Chabassière les travaux de réseaux sont en cours, la voie sera réalisée en 2018.

Donne l'impression d'un village Gaullois bien aménagé mais qui débouche sur quoi (pistes cyclables, coulée verte voiries)?
Tous les modes de déplacements sont abordés. Des aménagements seront poursuivis au fur et à mesure des travaux dans la continuité de l'existant.
L'objectif ce n'est pas de multiplier les flux mais de les diluer et d'améliorer les conditions de circulation.

Rue Hatton, déjà chargée au niveau de la circulation. Où arrive la voie est/ouest ?
Sur le plan elle passe au nord de la déchetterie mais sa localisation n'est pas définitive. Nous sommes sur des grands principes mais les tracés ne sont pas définitifs.

Devenir du Parc du château Calot ?
Il n'est pas impacté par l'opération.

Aujourd'hui nous sommes à 550 logements alors qu'il avait été annonce 300 à 500 logements, c'est trop dense. 80% de collectifs ? Quelle hauteur ?
Ce ne sera pas plus dense que l'existant, mais nous construisons différemment.
La hauteur des bâtiments n'est pas définie aujourd'hui mais du fait du risque inondation a minima il faudra du R+1 et des petits collectifs.
Quand il y aura un aménageur nous pourrons travailler sur les formes urbaines et les hauteurs des bâtiments en lien avec l'existant.

St Pryvé se développe, ne pas construire comme sur Saint Pryvé. Il faut des espaces extérieurs.
Il faut une bonne qualité architecturale pour permettre une bonne insertion et des espaces extérieurs.

Programme de l'équipement de proximité, surface ?
Une assiette foncière de 2 500m² est prévue. Le programme n'est pas définit à ce stade mais il le sera en fonction des besoins et avec la concertation.

L'accès à la nationale 20 est difficile avec le KFC donc inquiétude avec l'augmentation du nombre de logements.
Aujourd'hui la voie n'est pas très maillante elle sera à ré-étudier.

Quand ils sortent du Pont de l'Europe, ils prennent la Rue du gros raisin et arrivent rue du champ aux ânes ? Pourquoi ne pas réaliser une voie sur Saint Mesmin ?

Sur les 550 logements quel pourcentage de logements sociaux ?
15% de logements sociaux sont pressentis en accession et locatif pour une mixité.

Pouvons-nous parler d'éco quartier pour ce projet ?
Nous regardons les critères de labellisation et comment nous pouvons nous y inscrire.
Aujourd'hui rien d'acter mais c'est possible. On va vers des constructions plus vertueuses sans pour autant aller vers une labellisation.

Passage de camions à gros tonnage rue de Chabassière et rue de la Cigogne.
La circulation est interdite sauf desserte locale. Donc l'accès est autorisé pour la livraison des entreprises situées le long de la nationale 20 et celles qui ne sont pas accessibles par la nationale 20. Il faudra travailler sur un aménagement permettant l'accès de ces camions par la nationale 20.

Point n°3 de l'ordre du jour : Conclusion

Mme CHERADAME rappelle la mise à disposition d'un dossier de concertation en Mairie de Proximité Saint Marceau et sur le site internet de la Ville du